



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

*Programme Produits efficaces –
Équipement agricole – Tapis chauffants*

Guide et formulaire de remise
sur l'achat de produits efficaces

À l'intention des clients du secteur agricole

Guide

Faites le bon choix!

Achetez des produits qui respectent les critères d'efficacité énergétique du programme Produits efficaces et bénéficiez d'une remise sur votre achat!

Admissibilité

1 Clients

Être un client du secteur agricole au tarif D, G ou M.

NOTE: Les clients des réseaux municipaux et autonomes sont également admissibles au programme Produits efficaces.

2 Conditions générales

- Avoir acheté un tapis chauffant dont les caractéristiques techniques et de performance sont définies par Hydro-Québec.

NOTE: Les modèles de tapis sélectionnés doivent figurer dans le *Répertoire des tapis chauffants admissibles* disponible sur le site d'Hydro-Québec au www.hydroquebec.com/produitsefficaces

- Avoir acheté le ou les tapis chauffants auprès d'un partenaire – Produits efficaces.

NOTES: 1. Voir la liste des distributeurs participants sur le site Internet d'Hydro-Québec.

2. Si le client a acheté le ou les tapis d'un maître électricien, il devra fournir une preuve que ce dernier a acheté le ou les tapis d'un distributeur participant.

- Avoir installé le ou les tapis chauffants :
 - au plus tard 6 mois suivant la date d'achat;
 - dans un bâtiment ou un lieu d'installation existant ou rénové, ou dans une nouvelle construction, situé au Québec.
- Avoir cumulé une remise de 100 \$ ou plus par demande.

NOTE: Vous pouvez cumuler vos factures sur une période maximale de 12 mois suivant la première date d'achat de produits efficaces.

3 Période d'admissibilité

Produits achetés entre le 17 novembre 2006 et le 31 décembre 2010.

IMPORTANT

- Lisez attentivement les *Conditions spécifiques de participation* que vous trouverez à la page 5 de ce guide
- Pour plus de détails, consultez notre site Internet : www.hydroquebec.com/produitsefficaces

Guide

Marche à suivre

1 Ayez en main les documents suivants

- La facture d'électricité indiquant le numéro de contrat pour chaque lieu où l'on a installé le ou les tapis chauffants
- La ou les factures relatives à l'achat des tapis chauffants
- Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Au besoin, consultez le site : <https://ssl.req.gouv.qc.ca/slc0110.html>
- Votre numéro d'inscription de la taxe de vente du Québec (TVQ)

2 Remplissez le formulaire au complet

- Remplir les trois sections du formulaire
 - Section 1 — Renseignements généraux
 - Section 2 — Renseignements sur les tapis chauffants par lieu d'installation
NOTE: Il est essentiel de remplir une section 2 pour chaque numéro de contrat associé à un lieu d'installation (voir votre facture d'électricité).
 - Section 3 — Remise totale et engagement du client

3 Joignez à l'envoi les pièces suivantes

- Le formulaire dûment rempli et **signé**.
- Une copie des **factures des tapis chauffants** faisant l'objet de la demande.
NOTE: Il est essentiel que tous les renseignements demandés sous la rubrique « Preuves d'achat à transmettre à Hydro-Québec avec la demande » (voir les *Conditions spécifiques de participation* à la page 5) figurent sur les documents transmis.

4 Transmettez à Hydro-Québec le formulaire de remise et les preuves d'achat

Par télécopieur

1 877 977-6538

Par courrier

Programme Produits efficaces – Équipement agricole – Tapis chauffants
Hydro-Québec
2, Complexe Desjardins
Tour Est, 24^e étage
Case postale 10 000
Succursale Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7

DÉLAI DE REMISE D'ACHAT

- Vous recevrez votre remise 30 jours suivant la date de réception de la demande à Hydro-Québec si celle-ci est complète et remplie en bonne et due forme.

Guide

Comment remplir le tableau *Demande de remise* (p. 8)

Montant de remise sur achat auquel vous avez droit lorsque vous achetez des tapis chauffants

Produit de remplacement	Remise
Tapis simple (14 x 48 po)	33 \$
Tapis double (24 x 48 po)	53 \$

NOTE: La dimension des tapis chauffants peut varier légèrement.

Exemple de demande de remise sur achat

Pour obtenir votre remise, vous devez inscrire les renseignements demandés concernant les produits que vous remplacez (produit d'origine) et les produits par lesquels vous les remplacez (produit de remplacement). Pour vous guider, vous pouvez suivre l'exemple présenté dans le tableau (parties ombrées).

Dans le cas d'une nouvelle construction, vous indiquez : Aucun produit d'origine.

Les modèles admissibles sont présentés dans le *Répertoire des tapis chauffants admissibles*.

Produit d'origine	
Lampe infrarouge ou Aucun produit d'origine	Quantité
<i>Lampe infrarouge</i>	<i>8</i>

Produit de remplacement								
Format Simple ou Double	Longueur (po)	Largeur (po)	Épaisseur (po)	Nom du fabricant	Marque de commerce	N° de modèle	Puissance maximale (watts)	Quantité
<i>Simple</i>	<i>14</i>	<i>48</i>	<i>2</i>	<i>Tapis qualité</i>	<i>Tapichaud</i>	<i>TP122999IFR</i>	<i>100</i>	<i>4</i>

Montant de remise	
Remise unitaire (\$)	Total (\$) (quantité x remise unitaire)
<i>33 \$</i>	<i>132 \$</i>

Conditions spécifiques de participation

Clients admissibles

Être un client du secteur agricole au tarif D, G ou M.

- Les clients des réseaux municipaux et autonomes sont également admissibles au programme Produits efficaces.

Caractéristiques des tapis chauffants admissibles à une remise en vertu du programme Produits efficaces

Tous les tapis chauffants faisant l'objet d'une remise sur achat sont conformes aux critères de qualification des tapis chauffants admissibles dans le cadre du programme Produits efficaces.

Plus spécifiquement, la puissance maximale de fonctionnement admissible par tapis simple (14 po x 48 po) ou par section de tapis double (24-27 po x 48 po) ne dépasse pas 100 watts.

Les clients doivent acheter leurs tapis chauffants chez les partenaires – Produits efficaces.

Les garanties applicables

Les garanties sur les produits admissibles sont celles qu'offrent les fabricants (ex. : vice de fabrication touchant la sécurité, le rendement du produit, etc.). Hydro-Québec ne peut être tenue responsable de quelque dommage ou préjudice découlant des produits inscrits au programme Produits efficaces.

Vérification des demandes

- Le client participant accepte sans condition de soumettre des documents pertinents ou de se conformer à une visite guidée dans le lieu d'installation au plus tard 12 mois après la date de réception, par Hydro-Québec, de la demande de remise sur l'achat de produits efficaces pour s'assurer que tout est conforme au programme Produits efficaces.
- Si un client ne se conforme pas aux conditions du programme, il devra rembourser les remises versées par Hydro-Québec.
- Seuls les produits admissibles font l'objet d'une remise sur achat. Dans le *Répertoire des tapis chauffants admissibles* du programme Produits efficaces figurent les produits admissibles et les montants de remise. Le Répertoire est disponible au www.hydroquebec.com/produitsefficares

Défaut de paiement à Hydro-Québec

Hydro-Québec peut, en tout temps, compenser toute dette liquide et exigible du participant au programme à son égard, incluant toute facture échue ou demande de dépôt à laquelle le participant n'aurait pas satisfait, à même toute somme d'argent qu'elle peut prévoir lui verser en vertu des présentes.

Environnement

Il est de la responsabilité du client participant de recycler ou d'éliminer les produits remplacés en vertu de ce programme.

Preuves d'achat à transmettre à Hydro-Québec avec la demande

Le client doit soumettre une copie de la facture du distributeur où il a acheté le ou les produits efficaces et présentant les renseignements suivants :

- Nom du client
- Nom du distributeur
- N° d'inscription TVQ/TPS du distributeur
- Fabricant du produit
- Format du tapis chauffant (simple ou double)
- Marque de commerce
- N° de modèle et n° de catalogue du fabricant
- Nombre de produits
- Prix total payé pour l'achat du ou des produits efficaces
- Date d'achat du ou des produits efficaces
- N° de facture

NOTE : Pour un achat auprès d'un maître électricien, joindre une copie du bon de livraison du distributeur participant.

Modification des conditions spécifiques de participation au programme

Hydro-Québec se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions spécifiques de participation au programme Produits efficaces. Elle continuera d'appliquer les conditions spécifiques du programme aux demandes soumises dont la date de facturation est antérieure à la date d'entrée en vigueur des changements apportés.

Respect des normes d'installation

- La sélection, l'achat et l'installation des équipements électriques demeurent sous la responsabilité du client ;
- Tous les tapis chauffants doivent être neufs ;
- Les tapis chauffants et l'installation doivent être conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou des Laboratoires des assureurs du Canada (Underwriters' Laboratories of Canada, ULC) ainsi qu'au Code de construction du Québec - chapitre V, Électricité ;
- Hydro-Québec recommande d'utiliser les services d'une personne qualifiée qui procédera à l'installation conformément aux exigences de la *Loi sur le bâtiment* et selon les recommandations du fabricant.

Clause restrictive

Tous produits ayant donné lieu à une remise d'Hydro-Québec en vertu du programme Produits efficaces ne peuvent faire l'objet d'une remise ou d'une aide financière d'un autre programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec.

Formulaire

Équipement agricole – Tapis chauffants

Numéro de la demande
(à l'usage d'Hydro-Québec)

Section 1 – Renseignements généraux

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise ou de l'organisme		
Adresse postale		
Municipalité	Province	Code postal _ _ _ _ _
Secteur d'activité de l'entreprise <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Gouvernemental <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Agricole		

Renseignements requis pour l'émission d'un formulaire fiscal

NOTE: En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de ses règlements, Hydro-Québec devra émettre un formulaire fiscal (Relevé 27) faisant état du total de la remise à moins que le bénéficiaire ne soit un organisme exempt d'impôt sur le revenu. Pour obtenir des renseignements sur le Relevé 27, veuillez vous adresser au ministère du Revenu du Québec.

Êtes-vous une entreprise exempte d'impôt sur le revenu ? (par exemple, un organisme de bienfaisance ou à but non lucratif) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Il n'y aura aucun Relevé 27 si la réponse est «Oui».		
Statut de l'entreprise <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Société de personnes		
Particulier	Numéro d'assurance sociale (NAS) _ _ _ _ _	
Société ou société de personnes	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _ _ _ _ _	Numéro d'inscription de la taxe de vente du Québec (TVQ) _ _ _ _ _

Identification du demandeur

Prénom	Nom
Titre	
Téléphone _ _ _ _ _	Télécopieur _ _ _ _ _
Courriel	

Formulaire

Section 2 – Renseignements sur les tapis chauffants par lieu d’installation

NOTE: Il est essentiel de **remplir une section 2 pour chaque numéro de contrat associé à un lieu d’installation**. Un lieu d’installation peut être un bâtiment entier, quelques étages, des sections du bâtiment ou un espace tel qu’un stationnement.

Renseignements sur le lieu d’installation

Nom du lieu (si différent de celui de l’entreprise)		N° de contrat correspondant au lieu d’installation (Ce numéro paraît sur votre facture d’électricité.)	
Adresse de service (si différente de l’adresse postale)			
Municipalité	Province	Code postal	
	Québec	— — — — —	
Distributeur d’électricité			
<input type="checkbox"/> Hydro-Québec			
<input type="checkbox"/> Autres		Précisez	
Secteur d’activité du lieu d’installation. Indiquez votre code de système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 2002. — — — — —			
Cochez parmi les suivants :		OU	
Commercial et institutionnel			
<input type="checkbox"/> Automobile		<input type="checkbox"/> Entrepôt	
<input type="checkbox"/> Bureaux		<input type="checkbox"/> Hôtel, motel	
<input type="checkbox"/> Commerce de détail (surface de 1 000 m ² ou moins)		<input type="checkbox"/> Loisirs – Arts et spectacles	
<input type="checkbox"/> Commerce de détail (surface de plus de 1 000 m ²)		<input type="checkbox"/> Loisirs – Activités sportives	
<input type="checkbox"/> Magasin d’alimentation		<input type="checkbox"/> Loisirs – Centre de ski	
<input type="checkbox"/> Culte		<input type="checkbox"/> Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique	
<input type="checkbox"/> Enseignement		<input type="checkbox"/> Réseaux d’aqueduc et d’égout et autres	
<input type="checkbox"/> Entreposage frigorifique		<input type="checkbox"/> Restaurant	
		<input type="checkbox"/> Santé (CLSC, clinique, etc.)	
		<input type="checkbox"/> Logements multiples (aires communes)	
		<input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____	
Industriel			
<input type="checkbox"/> Aliments		<input type="checkbox"/> Première transformation des métaux	
<input type="checkbox"/> Bois		<input type="checkbox"/> Produits chimiques	
<input type="checkbox"/> Caoutchouc et plastique		<input type="checkbox"/> Produits informatiques et électroniques	
<input type="checkbox"/> Cuir et chaussures		<input type="checkbox"/> Produits minéraux non métalliques	
<input type="checkbox"/> Fabrication des produits métalliques		<input type="checkbox"/> Produits raffinés du pétrole et du charbon	
<input type="checkbox"/> Imprimerie et édition		<input type="checkbox"/> Tabac et boissons	
<input type="checkbox"/> Machinerie		<input type="checkbox"/> Textile	
<input type="checkbox"/> Matériel de transport		<input type="checkbox"/> Vêtements	
<input type="checkbox"/> Meubles et articles d’ameublement		<input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____	
<input type="checkbox"/> Papier et produits connexes			
Agricole			
<input type="checkbox"/> Production laitière		<input type="checkbox"/> Culture en serre et en pépinière et floriculture	
<input type="checkbox"/> Élevage de porcs		<input type="checkbox"/> Autres productions – Agricole	
<input type="checkbox"/> Élevage de volailles et production d’œufs			

Formulaire

Section 3 – Remise totale et engagement du client

Remise demandée pour l'ensemble des lieux d'installation faisant l'objet de cette demande

Remise totale (total de toutes les sections 2 s'il y a lieu) : _____ \$	
Sélectionnez le mode de versement de la remise	<input type="checkbox"/> Crédit du montant de la remise pour chaque contrat*
	<input type="checkbox"/> Chèque pour tous les contrats — remise totale
* choix applicable seulement pour les clients d'Hydro-Québec	

NOTE : Le total de la remise demandée doit s'élever à au moins 100 \$; vous pouvez cumuler les factures sur une période de 12 mois suivant la première date d'achat de produits efficaces.

Transmission du formulaire de remise signé et des preuves d'achat

Par télécopieur 1 877 977-6538	Par courrier Programme Produits efficaces – Équipement agricole – Tapis chauffants Hydro-Québec 2, Complexe Desjardins Tour Est, 24 ^e étage Case postale 10 000 Succursale Complexe Desjardins Montréal (Québec) H5B 1H7
--	--

Engagement du client

Je, soussigné(e), déclare que ma demande respecte les exigences d'Hydro-Québec, que les données relatives aux différents produits ainsi que tous les renseignements inscrits et transmis par l'entremise de ce formulaire, y compris les preuves d'achat, sont exacts. J'accepte les conditions spécifiques de participation mentionnées dans ce document. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande et nécessitera le remboursement à Hydro-Québec des remises versées. Hydro-Québec pourra déduire toute dette du client de la remise qu'elle doit lui verser.	
Signature :	Date (jj/mm/aaaa) : __ / __ / ____

Espace réservé à Hydro-Québec

Date de réception de la demande (jj/mm/aaaa) : __ / __ / ____
Espace pour note ou référence